

affiché le 12/04/2024

 <p>Landudal <i>Naturelle, Sportive et Culturelle</i></p>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER</p> <p><u>CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024</u></p>
<p>Date de la convocation : 04/04/2024</p> <p>Conseillers en exercice : 14</p> <p>Présents : 10 Votants : 12</p>	<p><u>Membres présents</u> : Mesdames Danielle PERENNOU, Régine NIGER-BOUSSARD, Carine PEYRICHON, Sylvie TREGUIER ; Messieurs Philippe CHARPENTIER, Jean L'HARIDON, Aurélien GUILLOU, Didier LE BERRE, Raymond MESSAGER et Aurélien QUEAU.</p> <p><u>Membres absents</u> : Julien ORAND, Mikaël HELAOUET</p> <p><u>Membres absents excusés</u> : Marieke CORRE, Valérie DEUIL</p> <p><u>Procurations</u> : Marieke CORRE a donné procuration à Carine PEYRICHON, Valérie DEUIL a donné procuration à Jean L'HARIDON</p>

- **Nomination d'un secrétaire de séance** (art. L. 2121-15 du CGCT) : Didier LE BERRE

Lecture et approbation du compte-rendu du 22/12/2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 22 décembre 2023.

1- Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait état aux conseillers qu'un point s'est ajouté depuis la convocation du 04 avril 2024 :

- Fixation des taux de fiscalité direct locale pour l'exercice 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour

2- Vote des comptes de gestion 2023 du trésorier municipal

Lecture des comptes de gestion du Trésorier Municipal 2023 est faite, et Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote de ces derniers. Le Maire invite le conseil municipal à se référer à l'annexe jointe à l'ordre du jour.

2- A - Budget Principal

Fonctionnement

- Dépenses 663 307.57€
- Recettes 813 084.84€
- Résultat reporté N-1 (2022) : 90 000€

Soit un **excédent de fonctionnement de l'exercice de 149 777.27€** (recettes-dépenses)

Soit un résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 de **239 777.27€** (recettes-dépenses + report 2021)

Investissement

- Dépenses 768 045.28€
- Recettes 483 579.91€
- Résultat reporté N-1(2022) : 571 686.89€

Soit un **solde d'investissement de l'exercice de - 284 465.37€** (recettes-dépenses)

Soit un résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 de **287 221.52€** (recettes-dépenses + report 2022)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion 2023 du budget principal tels qu'ils ont été présentés

2- B - Lotissement Clos du Dourlez

Fonctionnement

- Dépenses : 25 665.48€
- Recettes : 109 757.94€
- Résultat reporté N-1 (2022) : 14.30€

Soit un **excédent de fonctionnement de l'exercice de 84 092.46€** (*recettes-dépenses*)

Soit un résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 de **84 106.76€** (*recettes-dépenses + report 2022*)

Investissement

- Résultat reporté N-1 (2022) : **277 131.18€**
- Dépenses : **126 333.16€**
- Recettes : **24 386.71€**

Soit un **solde d'investissement de l'exercice de – 101 986.45€** (*recettes-dépenses*)

Soit un résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 de **175 184.73€** (*recettes-dépenses + report 2022*)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion 2023 du budget lotissement « Le Clos du Dourlez » tels qu'ils ont été présentés

3- Vote des comptes administratifs 2023

Il est fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture des comptes administratifs 2022. L'assemblée est invitée à se référer aux annexes jointes à l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

Madame DEUIL Valérie, 1^{ère} Adjointe, prend la présidence. Le nombre de votants est donc porté à 11.

3- A - Budget principal Commune

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	663 307.57€	903 084.84€	239 777.27€
	Section d'investissement	768 045.28€	1 055 266.80€	287 221.52€
REPORTS DE L' EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement		90 000€	
	Report en section d'investissement		249 955.55€	

Soit un **excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice de 239 777.27€** (recettes-dépenses+report)

Dont 90 000€ de report de fonctionnement

et

Soit un **excédent d'investissement cumulé de l'exercice de 287 221.52€** (recettes-dépenses+report)

Dont 249 955.55€ d'excédent de fonctionnement transféré en investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget principal 2023 tel qu'il a été présenté

3-B - Budget Lotissement Clos du Dourlez

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	25 665.48€	109 772.24€	84 106.76€
Section d'investissement	126 333.16€	301 517.89€	175 184.73€

Report 2022 en section de fonctionnement	0.00 €	14.30€	
Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00€	277 131.18€	

Soit un **excédent de fonctionnement de l'exercice reporté de 84 106.76€** (*report*)

Dont 14.30€ de résultat reporté

Et

Soit un **excédent d'investissement de l'exercice de 175 184.73€** (*recettes-dépenses+report*)

Dont un solde d'exécution de la section d'investissement N-1 de **277 131.18€**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget lotissement « Clos du Dourlez » 2023 tels qu'il a été présenté

4- Vote des affectations de résultat

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote des affectations de résultats 2023 aux budgets primitifs 2024. Le Maire invite le conseil municipal à se référer à l'annexe jointe à l'ordre du jour. La commission des finances s'est réunie le 25 mars 2024 et propose les affectations de résultats ci-dessous.

4-A -Résultats du budget principal de la Commune

- en section de fonctionnement recettes

- compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : + **59 777.27€**

- en section d'investissement recettes

- compte 001 : recettes d'investissement reporté : + **287 221.52€** (automatiquement reporté en investissement).

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : + **180 000 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation du résultat du budget principal 2023 tel qu'il a été présenté

4-B -Résultats du budget lotissement « Le Clos du Dourlez »

- En section de fonctionnement :

- Compte 002 : recettes de fonctionnement (excédent reporté) : + **84 106.76€**

- En section d'investissement :

- Compte 001 : recettes d'investissement reporté : + **175 184.73€**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation du résultat du budget lotissement « Clos du Dourlez » 2023 tel qu'il a été présenté

5- Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire informe que la commission des finances s'est réunie le lundi 25 mars 2024 pour étudier les dossiers de demandes de subventions transmis par les associations pour l'année 2024.

Avant de soumettre au vote les diverses subventions, il rappelle qu'un membre de bureau d'une association ne peut pas prendre part au vote, ni un membre de la famille d'un représentant d'une association.

Monsieur Aurélien Guillou, secrétaire de l'association FC Landudal Loisir ne prend donc pas part au vote de la subvention du FC Landudal Loisir et sort de la salle du conseil municipal le temps de celui-ci. Monsieur Jean L'Haridon quitte la séance au moment du vote de la subvention accordée au club de gymnastique

Nom de l'association	2023	Demandé 2024	Proposition commission	Voté 2024
C.C.A.S. LANDUDAL	3500 €	1000 €	1000€	1000€
Association Parents d'Elèves	1800 €	2800€	2800€ « 1800.+ 1000€ cirque »	2800€ « 1800.+ 1000€ cirque »
Comité des fêtes	4000 €	5000 €	4000 €	4000 €
Landudal VTT	350 €	450 €	750 € «450+300 entretien chemin »	750 € «450+300 entretien chemin »
Société de chasse des Vallées	200 €	300 €	200 €	200 €
Société de chasse Saint-Yves	200 €		200€	200€
Club de gymnastique Landudal	350 €	350 €	450 € « 350 +100 repose-tête »	450 € « 350 +100 repose-tête »
Landulboulouir	150 €	400 €	300 €	300 €
FC Landudal Loisirs	400 €	400 €	400 €	400 €
Association des donneurs de sang du Pays Glazik	50 €	55 €	50 €	50 €
Association sportive collège Saint Pierre	80 €	80 €	60 €	60 €
Cyclo Club Pays Glazik	Pas de demande	Pas de demande		
Maison Familiale et Rurale Pleyben	40 €	3 jeunes	40 €	40 €
Secours catholique	60 €	150€	40 €	40 €
Galoupériens Briec	100 €	Pas de demande		
Association des 3 Résidences	40 €	Pas de demande		
Amicale du personnel du SIVOM du Pays Glazik	176€	162€	144€	144€
HBC Handball club BRIEC	300 €	400 €	240 €	240 €
Maison Familiale Rurale de Douarnenez	40 €	Pas de demande		
Ensemble avec les aînés	40 €	150€	40€	40€
Chorale Mouezhiou Glazik	40 €	100 €	40 €	40 €

Le conseil municipal, à 9 voix pour :

- Adopte les subventions ci-dessus

6- Vote des tarifs communaux

6-A : Vote des tarifs communaux

La commission des finances s'est réunie le 20 février 2023 afin de définir les tarifs communaux. L'ajout de deux nouvelles lignes dans la partie location de bâtiments est proposé. Concernant les autres lignes, la commission des finances propose le maintien des tarifs votés en 2022.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 :

OBJET	Tarifs 2023	Proposition Mars 2024	Voté
<u>LOCATION MOBILIER</u>			
Chaises métalliques	0.30 €	0.50€	0.50€
Banc	1.50 €	2€	2€
Tables avec chevalets (8 à 10 personnes)	4 €	5€	5€
Grandes tables bois avec chevalets	6 €	6€	6€
Caution location tables et chaises – A la location	50 €	50€	50€
Caution mise à disposition de panneaux de circulation (hors panneau boue) – par panneau	50 €	50€	50€
<u>LOCATION DE BÂTIMENTS</u>			
<u>SALLE MULTIFONCTION ET AUVENT (l'Atelier) : Mise à disposition de la grande salle, de la kitchenette et du mobilier présent (hors vaisselle)</u>			
Landudalais : tarif préférentiel 1 fois/an			
Landudalais ½ journée en semaine (forfait chauffage 1/11 au 31/03) *tarif préférentiel	110 €	110€ + 50€	110€ + 50€
Landudalais un jour (forfait chauffage 1/11 au 31/03) *tarif préférentiel	210 €	210€ + 50€	210€ + 50€
Location « Café enterrement » Landudalais (pas de forfait chauffage)	60€	60€	60€
Landudalais deux jours en semaine – samedi et/ou dimanche (forfait chauffage 1/11 au 31/03) *tarif préférentiel	320 €	320€ + 50€	320€ + 50€
Personne extérieure ½ journée en semaine (+ forfait chauffage 01/11 au 31/03)	210€ + 50€	210€ + 50€	210€ + 50€
Personne extérieure un jour en semaine (+ forfait chauffage 01/11 au 31/03)	420€ + 50€	420€ + 50€	420€ + 50€

Personne extérieure deux jours en semaine – samedi et/ou dimanche (+ forfait chauffage 01/11 au 31/03)	570€ + 50€	570€ + 50€	570€ + 50€
Cautions pour dégradation	1000 €	1000 €	1000 €
Caution ménage et/ou nuisance sonore	300 €	300 €	300 €
Mise à disposition gratuite aux associations de Landudal avec cautions	0 €	0 €	0 €
Mise à disposition gratuite une fois par an aux associations hors commune menant une activité régulière sur la commune	0 €	0 €	0 €
Location pour les associations hors communes ayant une activité régulière sur la commune /un jour de semaine	210 €	210 €	210 €
Location pour les associations hors communes ayant une activité régulière sur la commune /deux jours en semaine – samedi et/ou dimanche	320 €	320 €	320 €
Location pour les associations hors communes n'ayant pas d'activités sur la commune /un jour de semaine (+ forfait chauffage 01/11 au 31/03)	420 € + 50€	420 € + 50€	420 € + 50€
Location pour les associations hors communes n'ayant pas d'activités sur la commune /deux jours en semaine – samedi et/ou dimanche (+ forfait chauffage 01/11 au 31/03)	570 € + 50€	570 € + 50€	570 € + 50€
<u>SALLE DU JARDIN</u> Jusqu'au 31/08/2024			
Location pour les particuliers de Landudal – A la journée – Fin de la location à 22 heures maximum (repas de midi ou goûter uniquement)	70 €	70 €	70 €
Caution location salle du jardin	200 €	200 €	200 €
Mise à disposition gratuite aux associations de Landudal avec cautions	0 €	0 €	0 €
<u>CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL</u>			
Quinze ans (simple)	50 €	50 €	50 €
Quinze ans (double)	100 €	100 €	100 €
Trentenaire simple	100 €	100 €	100 €
Trentenaire double	200 €	200 €	200 €
Columbarium 4 places : 15 ans	400 €	500 €	500 €
Columbarium 4 places : 30 ans	750 €	800 €	800 €
Cavurne 4 places : 15 ans	300 €	300 €	300 €
Cavurne 4 places : 30 ans	550 €	550 €	550 €
Jardin du souvenir (plaque fournie) : 15 ans	85 €	85 €	85 €
<u>DIVERS</u>			
Photocopie A4 l'unité par face (document autre que reproduction de document administratif)	0€	0€	0€

Photocopie A3 l'unité par face (document autre que reproduction de document administratif)	0€	0€	0€
<u>REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – *tarifs non modifiables à la hausse</u>			
Photocopie A4 l'unité (reproduction de documents administratif*)	0€	0€	0€
Fourniture d'une buse – tarif au mètre linéaire (hors main d'œuvre)	17 €	17 €	17 €
Forfait petites fournitures liées à la pose d'une buse	40 €	40 €	40 €
Forfait main d'œuvre pose buse	150 €	150 €	150 €
Heure de main d'œuvre du service technique pour autres interventions	30 €	30 €	30 €
Livre explicitant les noms de lieux de la commune	10 €	10 €	10 €
Vente de terre végétale sans transport (le m ³) extérieur	2.50 €	2.50 €	2.50 €
Vente de terre végétale sans transport (le m ³) - particulier de Landudal	0 €	0 €	0 €
Forfait location de remorque le week-end (déchets verts uniquement) dont main d'œuvre	60 €	60 €	60 €
Vente de terrain appartenant au domaine public communal situé dans le bourg – le m ²	10 €	10 €	10 €
Vente de terrain appartenant au domaine public communal hors du bourg annexé à un terrain bâti – le m ²	10 €	10 €	10 €
Vente de terrain appartenant au domaine public communal hors du bourg annexé à un terrain agricole – le m ²	2 €	2 €	2 €

Refacturation au coût réel du matériel nécessaire à toute intervention.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'ensemble des tarifs ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2024

6-B : Vote des tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2024-2025

La commission des finances s'est réunie lundi 25 mars 2024 pour fixer les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2024-2025.

		tarifs 2023	proposition 2024	Voté
<i>CANTINE</i>	Elève	3,70 €	3.95 €	3.95 €
	Personnel communal, Non enseignant/ intervenants	6,00 €	6,00 €	6,00 €
	Personnel/ enseignant	6,00 €	6,00 €	6,00 €
<i>GARDERIE</i>	Matin	1,30 €	1.35 €	1.35 €
	Soir	2,25 €	2.25 €	2.25 €
	Journée	3,45 €	3.60 €	3.60 €
	Coût par 1/4 d'heure supplémentaire au-delà de 18h45	2,00 €	5 €	5 €

Tarif différencié à partir du 3ème enfant. Lors de la présence de 3 enfants ou plus, bénéficiant des services de la cantine et/ou de la garderie.

Tarif applicable pour le 3ème enfant (ou plus)
est de:

<i>CANTINE</i>	3ème enfant (ou plus)	1,85 €	1.98 €	1.98 €
<i>GARDERIE</i>	Matin	0,65 €	0.68 €	0.68 €
	Soir	1,13 €	1.13 €	1.13 €
	Journée	1,73 €	1.80 €	1.80 €
	Coût par 1/4 d'heure supplémentaire au-delà de 18h45	2,00 €	5 €	5 €

La commission finance propose de modifier les tarifs de la cantine et de la garderie à la rentrée scolaire 2024-2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Modifie les tarifs de la cantine et la garderie pour l'année scolaire 2024-2025,

7-Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour la 3ème année consécutive, le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires, est gelé sur son niveau de 2019, soit 18.41 %. Les communes disposeront à nouveau de leur pouvoir de taux dès 2023.

La présente délibération soumise à votre approbation se limite donc au vote des taux de deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les éléments relatifs à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont transmis à titre informatif, afin d'assurer une parfaite lisibilité quant aux recettes fiscales attendues par la commune en 2023.

Pour mémoire :

Taux d'imposition 2023 :

- taxe habitation : 18,41 %
- taxe foncière sur bâti : 39.50%
- taxe foncière sur non bâti : 48.86%

La commission des finances, qui s'est réunie le 25 avril 2024, propose au conseil municipal de ne pas modifier le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ni celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2024.

Taux d'imposition 2024 :

	Augmentation	Taux 2024
Taxe d'habitation	0%	18.41%
Taxe foncière sur bâti	0%	39.50%
Taxe foncière sur non bâti	0%	48.86%

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le maintien des taux de fiscalité directe locale de 2024, à leur niveau de 2023, soit : pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.50 % et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.86 %.
- Conformément à la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, il est pris acte de l'application d'un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires figé sur son niveau de 2019, soit 18.41%.
- Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2024.

8- Vote du budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal et du budget lotissement

8 A – Budget primitif 2024 Commune

Le Maire donne lecture des documents budgétaires, et invite le conseil municipal à se référer à l'annexe jointe à l'ordre du jour.

Budget voté au niveau du chapitre

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère générale	256 528.72€	002 Résultat de fonctionnement reporté	59 777.00€
012 Charges de personnel et frais assimilés	301 425.00€	013 Atténuations de charges	0€
014 Atténuations de produits	4 000 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	40 000.00€
022 Dépenses imprévues	0 €	73 Impôts et taxes	513 629.00€
		74 Dotations, subventions et participations	136 088.00€
65 Autres charges de gestion courante	172 190.00€	75 Autres produits de gestion courante	8 000.00€
66 Charges financières	15 252.28€	77 Produits exceptionnels	0€
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	8 098.00€		
TOTAL GENERAL	757 494.00€		757 494.00€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
020 Dépenses imprévues (investissement)	0 €	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	287 221.52€
16 Emprunts et dettes assimilées	83 217.50€	024 Produits de cessions	0€
20 Immobilisations incorporelles	17 600,00€	028 Opérations d'ordre amortissement des immobilisations	8 098.00€
204 Subventions d'équipement versées	10 400,00€	10 Dotations, fonds divers et réserves	111 597.98€
21 Immobilisations corporelles	125 500,00€	13 Subventions d'investissement	218 000.00€
23 Immobilisations en cours	568 200,00€	16 Emprunts et dettes assimilées	0€
041-Opérations patrimoniales	0€	20 Immobilisations incorporelles	0€
		1068 Affectation du résultat	180 000€
TOTAL GENERAL	804 917.50€		804 917.50€

Ce budget est équilibré en fonctionnement à la somme de 757 494.00€ et équilibré en investissement pour un montant de 804 917.50€.

Pour rappel, les projets discutés en commission générale des finances du 25 mars 2024 et du 02 avril 2024 pour l'année 2024 sont :

- Sécurisation et aménagement des entrées de bourg (rue de l'école)
- Création d'un parking à Park Ar Verouri
- Rénovation Gîte
- Informatique école
- Nettoyage mur de l'église
- Soutien aux associations
- Voirie
- Cimetière (columbarium)
- Elagage des chemins de randonnées
- Assainissement micro crèche
- Equipement cuisine
- Petit équipement
- ...

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2024 de la commune tel que présenté ci-dessus.

8 B – Budget primitif 2024 Lotissement Le Clos du Dourez

Le Maire donne lecture des documents budgétaires, et invite le conseil municipal à se référer à l'annexe jointe à l'ordre du jour.

Budget voté au niveau du chapitre

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractère général	23 177.09€	002-Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	84 106.76€
66-Charges financières	929.67€	70- Produits des services, du domaine et ventes diverses	0€
071-Opérations d'ordre production stockée	60 000€	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0€
TOTAL GENERAL	84 106.76€		84 106.76€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16-Emprunts et dettes assimilées	43 856.21€	040-Opérations d'ordre stocks	60 000€
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	0€	001-Solde d'exécution de la section investissement reporté	175 184.73€
TOTAL GENERAL	43 856.21€		235 184.73€

Ce budget est équilibré en fonctionnement à la somme de 84 106.76€ et en suréquilibre en investissement pour un montant de 191 328.52€.

En concertation avec la trésorerie, il a été jugé plus sincère de voter ce budget en suréquilibre plutôt que de surévaluer les dépenses d'investissement pour arriver à l'équilibre.

En effet, les travaux de voirie ne sont pas terminés dans la mesure où nous devons attendre la vente des derniers lots.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif du lotissement « Clos du Dourez » 2024 tels qu'il a été présenté

9 – Conditions de liquidation du SIVU permettant sa dissolution

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, SIVU, pour la construction d'un centre de secours à Briec a été créé le 29 avril 2004.

Son objet est énoncé dans l'article 4 de la convention du 10 juin 2005 et porte sur « la réalisation du nouveau centre de secours et à son amortissement financier jusqu'à son transfert définitif au service départemental d'incendie et de secours ». Le siège du SIVU se situe à Briec. Le centre de secours assure la sécurité des communes de Briec, Edern, Landudal, Langolen, Landrévarzec, Quéménéven et Gouézec.

Le SIVU n'est pas maître d'ouvrage pour la construction du centre, son objet est de fédérer les participations financières des communes concernées qui ont versé un fonds de concours de 592 968,60€ au maître d'ouvrage : le SDIS (Centre Départemental d'Incendie et de Secours).

Le fonds de concours était adossé à un emprunt de 585 000€ contracté par le SIVU en 2007 pour une durée de 15 ans. La participation des communes était donc lissée annuellement sur 15 ans en correspondance avec le paiement de l'annuité de l'emprunt. La dernière échéance de l'emprunt a été payée par le SIVU le 10 mai 2022 et remboursée par les participations des communes.

Les derniers comptes de gestion et administratif ont votés le 20 juin 2023. Il n'y a pas eu de budget primitif en 2023 du fait de l'absence de toute dépense et recette et de l'inutilité de la participation financière des communes. Ceci met fin à l'activité du syndicat qui a rempli son objet.

En conséquence, l'objet du syndicat a disparu et il a vocation à être dissous de plein droit en application de l'article L.5212-33a du CGCT.

Les articles L.5212-33 et L.5211-26 du code général des collectivités décrivent le processus de dissolution d'un syndicat intercommunal.

La dissolution du SIVU va intervenir en deux temps :

- 1) Un premier arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat au 31 décembre 2023.
- 2) Après le vote des comptes de clôture par le comité syndical et l'accord entre le comité syndical et l'assemblée des communes membres sur les conditions de la liquidation, un deuxième arrêté préfectoral prononcera la dissolution.

Dans l'intervalle, le SIVU conservera sa personnalité morale pour les besoins de sa liquidation et son activité se limitera aux opérations nécessaires à sa liquidation.

En cas d'obstacle à la liquidation, la répartition sera fixée par le préfet après nomination d'un liquidateur, qui interviendra au plus tard le 30 juin 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la construction d'un centre de secours à Briec portant sur le transfert définitif de propriété du centre de secours au SDIS et sur la cession gratuite du foncier cadastré YE206 à la commune de Briec.

10 - Demandes de Subventions

10.1 - 2024 Pacte Finistère 2030 – Aide exceptionnelle tempête CIARAN – chemins de randonnées

Mise en sécurité, débitage des arbres tombés sur le sentier de randonnées.

Dégagement du sentier, sans évacuation.

Mise en sécurité d'un châtaignier déraciné et encroué dans le chêne à suivre, au-dessus du chemin piétonnier

Pour répondre rapidement aux besoins des communes touchées, le Département du Finistère a décidé de créer un fonds spécial, d'un montant d'1 million d'euros, dédié à la sécurisation et à la réouverture de ces chemins de randonnées.

Montant HT des travaux prévus : 3 700€

Montant de l'aide demandée : 1 850€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les opérations précitées
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ces opérations

10.2 - DSIL 2024 – Gîte d'étape

Agrandissement et transformation, rénovation énergétique de l'ancien gîte d'étape en relai postal, bar, restauration, gîte et hébergement.

Les objectifs de ce projet sont la rénovation thermique des bâtiments communaux, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration du service à la population à travers le relai postal et le bar, restauration, assimilé à un service public lorsqu'il n'y en a plus, et mise à disposition d'un nouveau logement à loyer modéré sur la commune.

Le projet d'extension sera parfaitement isolé, le système de chauffage sera revu et optimisé grâce à une bonne régulation. Des panneaux solaires en auto consommation seront installés sur la toiture pour réduire la consommation électrique.

Eligibilité de l'opération à la DSIL :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Opération visant au développement des territoires ruraux inscrite dans un contrat (ex : CRTE)

Budget prévisionnel HT			
Dépenses		Recettes	
-Acquisition et frais :	105 000	-DETR 2023 :	79 500
-Travaux :	195 000	-DSIL 2024 :	70 000
-Photovoltaïque et régulation thermique :	30 000	-Région :	60 000
Maîtrise d'œuvre :	20 000	-Département :	70 000
		-Auto financement- commune :	70 500
TOTAL : 350 000 €		TOTAL : 350 000 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les opérations précitées
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ces opérations

10.3 - DSIL 2024/DETR 2024 – Sécurisation de la rue de l'école

Création d'une voie douce partagée et construction d'un arrêt de bus accessible aux PMR.

La rue de l'école est également la route d'entrée dans le bourg la plus fréquentée en véhicule, la vitesse y est excessive et les trottoirs sont très étroits ou inexistant par endroit.

Pour sécuriser l'accès à l'école qui comprend plus de 100 élèves, favoriser les déplacements doux (piéton/vélo) et encourager l'exercice physique des plus jeunes, la commune souhaite réaménager la rue de l'école.

Projet :

- Intégrer une voie douce partagée sur toute la longueur
- Créer des stops et écluses pour ralentir la vitesse et sécuriser les piétons et vélos
- Construire un arrêt de bus accessible PMR afin d'encourager le transport collectif

Budget prévisionnel HT			
Dépenses		Recettes	
Travaux :			
-Aménagement paysager :	8 000	Fonds départemental :	20 000
-Voirie :	138 500	DSIL2024 ou DETR 2024	50 000
-Réseaux d'eaux pluviales :	50 500	Auto financement- commune :	141 000
-Signalisation :	14 000		
TOTAL : 211 000 €		TOTAL : 211 000 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les opérations précitées
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ces opérations

10.4 - Fonds Départemental de sécurité routière – Sécurisation de la rue de l'école

Cette opération s'inscrit dans la volonté de répondre à plusieurs problématiques fortes dans le bourg de Landudal :

- Vitesse excessive dans le bourg
- Comportement des automobilistes
- Sécurisation des déplacements
- Mise aux normes d'accessibilité PMR

Pour ce faire, il est prévu l'aménagement de la rue de l'école (rue principale passant devant l'école maternelle et primaire) afin de garantir la sécurité de tous et une accessibilité piétonne renforcée. Cette opération vise donc à garantir et augmenter l'attrait de la commune en faisant du bourg un endroit agréable pour se déplacer à pied et où la sécurité sera garantie.

Budget prévisionnel HT			
Dépenses		Recettes	
Travaux :			
-Aménagement paysager :	8 000	Fonds départemental :	20 000
-Voirie :	138 500	DSIL2024 ou DETR 2024	50 000
-Réseaux d'eaux pluviales :	50 500	Auto financement- commune :	141 000
-Signalisation :	14 000		
TOTAL : 211 000 €		TOTAL : 211 000 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les opérations précitées
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ces opérations

10.5 - Aide départementale – Culture – Les enfants sont des Princes

L'animation « Les enfants sont des Princes à Landudal est reconduite pour la 4^e année consécutive. Elle se destine aux familles et vise à apporter une animation gratuite à ceux qui ne partent pas en vacances. Au regard des enjeux sociaux et culturels grandissants sur le territoire, cet évènement sera porté par le CCAS cette année. Deux artistes sont programmés : « Les savants fous » et « Bobby et moi ». Nous sommes à la recherche d'un troisième artiste sur la thématique « Science et magie »

Chaque année la fréquentation augmente et les frais engagés également.

La fréquentation passée est de 200 personnes.

La fréquentation projetée : 300

Le montant sollicité pour l'animation culturelle est de 1 000€

Le Département sera cité dans le bulletin communal et un panneau sera installé sur le site le jour de l'évènement.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les opérations précitées
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ces opérations

-Divers

-Date du prochain conseil municipal :

HEURE DE FIN DE SEANCE: 22h15

Le Maire
Raymond MESSAGER

